



## Robinet jet d'eau dysfonctionnelle

-----  
Par Mid

Bonjour,

Lors de ma sortie de mon logement je remarque que la personne qui a fait l'état des lieux qui note un jet d'eau dysfonctionnelle (pression forte et l'eau qui ne coule pas forcément droit) or ce problème de pression existait à mon entrée sauf que la personne qui avait fait l'état des lieux avait mis bon état. Sachant que je leur ai rendu un logement quasi neuf qu'à mon arrivée ayant bien nettoyé et vécu 3 ans. Je me rend compte qu'ils veulent quand même me prendre des sous sur ma caution du coup ma question est de savoir. Comment puis-je contester ce problème de dysfonctionnements et si c'est vraiment à moi de prendre la réparation en charge.

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous avez signé cet état des lieux ?

Le détartrage et les joints du robinet sont des charges locatives.  
Préparez vous à ce qu'ils vous soient déduits du dépôt de garantie (pas caution) sur justificatifs (devis ou facture du plombier).  
Le changement du robinet si nécessaire est à la charge du bailleur.

-----  
Par Mid

Oui je l'ai malheureusement signé dans mon cas je pense que cette charge incombe au bailleur car je vous avais déjà fait un mail par rapport au robinet arrêt flotteur après constat il a été conclu que c'était une charge bailleur en fait lors de la signature à l'entrée le logement était déjà en moyen état et le robinet à l'entrée présentait des traces de calcaire ce qui a été mentionné d'ailleurs mais ils ont noté bon état alors que clairement c'était en état moyen. Pensez vous qu'il y ait moyen que je conteste cette réparation? Je tiens à préciser que j'ai bien détartré le robinet par contre le souci de dysfonctionnement c'est juste que la pression est forte et ne coule pas droit se disperse légèrement.

Je dispose également de 10 jours pour contester l'état des lieux sachant qu'il y a également des points relevés qui sont erronées et dont j'ai des photos pour les prouver

-----  
Par yapasdequoi

Non : en sortie le document signé est définitif.

Il restera seulement les recours classiques CDC puis tribunal.

-----  
Par Mid

Merci pour votre réponse

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Un état des lieux contradictoire se rédige à deux, le bailleur (ou son représentant) et le locataire. Chaque point doit donc être discuté. On ne laisse pas le bailleur écrire tout ce qu'il veut...

-----  
Par Mid

Bonjour Janus,

Mon état des lieux de sortie a pas été faite par la même personne à mon entrée et à l'époque moi j'avais justement pris des photos pour éviter qu'on m'attribue des travaux qui ne sont pas à ma charge je vais quand même contester l'état des lieux merci pour votre apport

-----  
Par janus2

Légalement, vos photos n'ont pas vraiment de valeur, c'est le problème...